

Barème d'honoraires MAXIMUM à partir du 3 Septembre 2024



Honoraires de l'agence (TVA incluses)

Les honoraires de vente sont à la charge VENDEUR sauf convention contraire. Tous nos prix affichés en vitrine sont frais d'agence inclus (F.A.I). Les honoraires de vente se calculent sur le prix de vente net vendeur et par tranche de prix avec un minimum de 5000€ T.T.C en-dessous de 49 999€. Au-dessus de 50 000€, les honoraires de vente se calculent sur le prix de vente net vendeur selon le barème ci-après :

Montant de la transaction	Locaux à usage d'habitation ou professionnel	Locaux à usage commerciale ou industriel	Terrains à bâtir	Cession de bail
Jusqu'à 49 999€		5 000 €		
De 50 000€ à 99 999€		7 000 €		
De 100 000€ à 119 999€		10 000 €		
De 120 000€ à 199 999€		12 000 €		
De 200 000€ à 249 999€		15 000 €		
De 250 000€ à 299 999€		18 000 €		
De 300 000€ à 349 999€		22 000 €		
De 350 000€ à 399 999€		25 000 €		
+ 400 000€		30 000 €		
L'agence ne peut pas détenir de fonds				

TARIFS DES PRESTATIONS DE GESTION LOCATIVE GEST'IN partenaire de L'AGENCE, Bretteville Sur Laize Immobilier

Tarifs en vigueur au 01 Janvier 2024 (taux de T.V.A. : 20 %)	HT	TTC
Honoraires De Gestion Courante • A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE	6 %	7,20
Honoraires complémentaires • A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE	Des sommes encaissées %	
Constitution et envoi du dossier pour la demande d'autorisation préalable de mise en location	50€	60€
Représenter le mandant ou le faire représenter aux Assemblées Générales des copropriétaires dans la mesure où le mandataire n'assume pas les fonctions de syndic de la copropriété à laquelle appartient le bien géré ; le représenter auprès des associations de locataires	50€	60€
Clôture de compte propriétaire	50€	60€
Etablissement et envoi de l'aide à la déclaration des revenus fonciers (hors meublé) (par an)	Forfait par lot	
	38,33 €	46€
Production des revenus locatifs fonciers (location nue) / Production et télétransmission des revenus locatifs BIC (location meublée)	Forfait par lot secondaire isolé	
	20,83€	25€
Question/Réponse d'expert à une question fiscalité	Forfait par lot	
	333,33€	400€
Suivi administratif, technique et financier des travaux (réparation, rénovation, reconstruction, changement de distribution, etc...)	Forfait par lot secondaire	
	166,66€	200€
Définir les travaux à réaliser, passer les devis et marchés avec tous les architectes, entrepreneurs et artisans, commander, surveiller et réceptionner les travaux, régler toutes les factures ou mémoires, prendre des photographies, requérir les plans cadastraux, demander l'autorisation administrative (déclaration de travaux ou permis de construire)	Forfait par lot	
	166,66€	200€
En cas de sinistre (intervention auprès des compagnies d'assurance, représentation aux expertises), suivi de procédure contentieuse et/ou constitution du dossier pour l'avocat	Pour les travaux d'un montant supérieur à	
	600€	720€
Garanties Loyers Impayés A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE	5% H.T du montant des travaux T.T.C 2 % H.T du montant des travaux T.T.C si présence de maître d'œuvre ou architecte	
	Vacation horaire avec un minimum de facturation d'une heure	
Pack SÉRÉNITÉ : Pack CONFORT + Garantie des loyers impayés : protection juridique, détériorations immobilières, défense et recours (G.L.I.)	50 € / heure	60 € / heure
	% TTC du quittance annuel	
Propriétaire Non Occupant (P.N.O) A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE	2,80 % TTC	
	Lot d'habitation	
	95 € TTC pour un appartement -160 € TTC pour une maison < 200 m²	
	Autres lots 60 € TTC pour un garage ou un box	
	235 € pour un local commercial < 200 m² - au-delà sur devis	
Honoraires de location		
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail (pour les locations de locaux régis par la loi du 6 juillet 1989) et Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée • à la charge du locataire dans la limite de ceux réglés par le propriétaire	Un mois de loyer hors charges dans la limite de 15 € TTC/m² pour les zones très tendues, 13 € TTC/m² pour les zones tendues et 11 € TTC/m² pour le reste du territoire (dont 3 € TTC /m² pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée)	
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail (pour les locations de locaux régis par la loi du 6 juillet 1989) et Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée • à la charge du propriétaire	Un mois de loyer hors charges dans la limite de 15 € TTC/m² pour les zones très tendues, 13 € TTC/m² pour les zones tendues et 11 € TTC/m² pour le reste du territoire (dont 3 € TTC /m² pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée)	
Honoraires d'entremise de de négociation (charge propriétaire)	166,67€	200€
Autres Baux		
Pour les locaux industriels, commerciaux et professionnels, partagés par moitié entre le bailleur et les locataires	15%	18%
	Du quittance annuel	
Pour les locaux industriels, commerciaux et professionnels, sans rédaction du bail	10 %	12 %
	Du quittance annuel	
Pour les garages, box et parkings A LA CHARGE DU LOCATAIRE	Forfait par lot : 199 € TTC	
Pour les garages, box et parkings A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE	Forfait par lot : 199 € TTC	
Pour l'avenant à bail, partagés par moitié entre le bailleur et le locataire	283.33€	340€